



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 23 AVRIL 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D24 - Association Les Amis de la Gendarmerie - Adhésion au comité 17-3 de Saint-Jean-d'Angély

Date de convocation : 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Sophie TEXIER-BEAUSSET, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Jacques CASTAGNET, Sandrine DUCOURTIOUX, Frédéric RASSE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Laurent FLAMENT à Pascale GARDETTE ; Christine LANGELLIER à Cyril CHAPPET ; Isabelle BAC à Jacques CASTAGNET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D24 - Association Les Amis de la Gendarmerie Adhésion au comité 17-3 de Saint-Jean-d'Angély

Rapporteur : Mme Sophie TEXIER-BEAUSSET

Les Amis de la Gendarmerie est une association d'intérêt général créée en 1932 dont l'objet est de faire connaître, faire apprécier et soutenir la Gendarmerie nationale au sein de la société civile.

Forte de 17 500 adhérents, elle est constituée de 245 comités répartis sur tout le territoire national. L'admission des membres se fait sur demande, avec parrainage, après avoir acquitté une cotisation annuelle.

Les actions de cette association sont les suivantes :

- soutien lors des évènements touchant la Gendarmerie ;
- financement d'actions ;
- achats de matériels ;
- participation aux cérémonies ;
- revue trimestrielle d'information ;
- relais des actualités quotidiennes de la Gendarmerie sur les réseaux sociaux ;
- conférences, présentations, visites d'unités, stands, expositions, forums, ... ;
- actions vers les jeunes (interventions en milieu scolaire).

Le comité 17-3 Saint-Jean-d'Angély des Amis de la Gendarmerie a été créé le 1^{er} janvier 2026 (17-1 La Rochelle et 17-2 Rochefort).

Son Président M. Philippe CHATELAIN a sollicité la Ville de Saint-Jean-d'Angély pour qu'elle adhère au comité 17-3 afin de l'aider à promouvoir les valeurs portées par la Gendarmerie nationale, à transmettre ces valeurs aux jeunes générations et à soutenir les gendarmes dans leurs missions quotidiennes au service de la population.

Mme Sophie TEXIER-BEAUSSET, correspondante défense de la Commune, représenterait la collectivité auprès de cette association.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les nominations et présentations doivent en principe être effectuées au scrutin secret. Cependant, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ».

Selon le même article, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, [...] les nominations prennent effet immédiatement [...] et il en est donné lecture par le Maire ».

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion au comité 17-3 Saint-Jean-d'Angély de l'association Les Amis de la Gendarmerie pour un montant de cotisation annuelle de 100 € ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion « spécial collectivités territoriales » et tout autre document afférent à ce dossier ;
- de décider de recourir au scrutin public pour l'élection du représentant de la commune auprès de l'association ;
- de désigner Mme Sophie TEXIER-BEAUSSET comme représentante de la commune auprès de cette association.

Les crédits en dépenses sont inscrits en section fonctionnement au budget primitif 2026.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29) :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,

Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,

Marylène JAUNEAU

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.